site web.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue 3 juillet 2023 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents :
Messieurs Denis Laprise,
Jean-Claude Giroux,
M. Steeve Raby,
M. Eric Talbot,
Mme Madeleine Vermette

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Sont également présents : Madame Claudette Aubé, et monsieur Yves Bernard respectivement Directrice générale/secrétaire-greffière et directeur général adjoint/secrétaire-greffier adjoint.

2023-07-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE
Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023-07-02 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
Il est proposé par M. Denis Laprise, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant les points suivants:
5 c) Facture Info-Page – Téléphonie – 76,75 $
12 b) Terrain des loisirs – Prolongation clôture et réparation-balançoire
13 b) Suivi sentier Gros Rocher – Cascades de la Loutre
16 a) Délai de réponses – Demande de suivi avec commentaires

Adopté à l'unanimité des conseillers.

1- Ordre du jour
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 et de la séance spéciale tenue le 15 juin 2023.
4. Approbation des comptes
5. Comptes à payer
   a) Facture Uline – Achat pour article entretien/ménage – 112,11 $
   b) Facture E. Turgeon – Réparation tracteur tondeuse – 146.18 $
   c) Facture Info-Page – Téléphonie – 76.75 $
6. Correspondance
   a) Remerciements École secondaire de St-Paul
   b) Versements MAMH : Programme péréquation et compensation terres publiques
7. Administratif
   a) Projet mise en commun – traitement des eaux - Formation
   b) Gestion des nuisances - orientation
   c) Recrutement membre CCU (3 candidatures) et comité Héritage
   d) Renouvellement – billet municipal – Desjardins
8. Travaux publics

a) Débroussaillage Route Sirois sud et rang Ste-Anne Est et Ouest
b) Soumission pour réfection du mur ouest – Complexe municipal
c) Adjudication du contrat des chemins et entrées municipales

9. Incendie et Sécurité
10. Eau potable
    a) Rapport à produire pour ministère de l'Environnement. - Échantillon hors-norme plomb - Septembre 2022
    b) Remplacement préposée du traitement des eaux – Embauche remplacant/e
11. Eaux usées
12. Loisirs
    a) Suivi embauche animatrice terrain de jeux – Océanne Roy
    b) Terrain des loisirs – Prolongation clôture et réparation-balançoire
13. Parc des Appalaches
    a) Rappel concernant les motocross – Sentier du Gros rocher
    b) Suivi sentier Gros Rocher
14. Héritage
    a) Demande de déshumidificateur pour sous-sol de l'Héritage.
15. Résolutions diverses
    a) Couleurs du sud - Demande
16. Varia
17. a) Délai de réponses – Demande de suivi avec commentaires
18. Période de questions.
19. Levée de l'assemblée

2023-07-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Éric Talbot, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 5 juin 2023
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-07-04 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 JUIN 2023

Il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyée par monsieur Jean-Claude Giroux, et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 15 juin 2023
Adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-07-05 : APPROBATION DES COMPTES
Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par M. Steeve Raby et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 58 848,59 $ qui incluent les salaires.
Adopté à l'unanimité des conseillers.

Je, Yves Bernard, directeur général adjoint et secrétaire greffier adjoint, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2023-07-05.

Yves Bernard, directeur général adjoint

2023-07-06 : COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par Mme Madeleine Vermette et résolu d'approuver le paiement des factures suivantes totalisant 335,04 $:

a) Facture Uline – Achat pour article entretien/ménage – 112,11 $
b) Facture E. Turgeon – Réparation tracteur tondeuse – 146.18 $
c) Facture Info-Page – Téléphonie – 76.75 $

Adopté à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

a) Remerciements – École secondaire de St-Paul
M. Le maire effectue la lecture en séance d'une lettre de remerciements reçue de la part du comité du Gala Méritas de l'École polyvalente St-Paul.

b) Versements MAMH – Programme de péréquation – Programme de compensation pour les terres publiques.
M. Le maire nous mentionne que la municipalité recevra d'ici la fin juillet 2023, respectivement un montant de 70 327 $ et de 34 895 $ pour les programmes mentionnés.

7. ADMINISTRATIF

a) Projet de mise en commun – traitement des eaux – formation.
M. Le maire nous mentionne qu'il est actuellement en démarche afin de procéder à un projet de mise en commun entre les municipalités de St-Paul, St-Apolline, Ste-Euphémie et Notre-Dame-du-Rosaire pour la gestion de l'eau (eau potable et eaux usées). Ce projet serait en bonne partie financé par le MAMH.

b) Gestion des nuisances – Orientation
Le directeur général adjoint mentionne qu'il effectuera au cours de prochains jours une tournée de la municipalité, avec l'inspecteur municipal, afin de faire un inventaire préliminaire de la présence de nuisances et de relever, s'il y a lieu, également les situations ayant des enjeux de sécurité pour les citoyens.

c) Recrutement membre pour le CCU et pour le comité de l'Héritage.
Le directeur général adjoint souligne qu'il y a 3 candidatures pour combler le poste de CCU. Il n'y a aucune candidature pour le comité de l'Héritage.

2023-07-07 : RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT DU BILLET MUNICIPAL – DESJARDINS

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par Mme Madeleine Vermette et résolu d'approuver la proposition de renouvellement de Desjardins pour le refinancement du règlement d'emprunt 99-160-2 (45 900 $) pour un terme de 5 ans au taux de 5,595 %.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

8. TRAVAUX PUBLICS

2023-07-08 : RÉSOLUTION POUR LE DÉBROUSSAILLAGE – ROUTE SIROIS SUD ET RANG STE-ANNE EST ET OUEST

Il est proposé par Madeleine Vermette, appuyée par M. Jean-Claude Giroux, et résolu d'accepter la soumission de DSL Multi-Services pour le débroussaillage de la route Sirois Sud et du rang St-Joseph Est et Ouest au taux horaire de 142,00 $/heure par équipement (2 tracteurs).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

b) Soumission pour la réfection du mur ouest du Complexe municipal.

M. le maire nous souligne que nous avons reçu deux (2) soumissions pour la réfection du mur ouest du complexe municipal. Toutefois, ces dernières ne répondent pas complètement aux attentes du conseil municipal. La direction générale procédera donc à d'autres demandes afin de répondre aux attentes du conseil municipal.

2023-07-09 : RÉSOLUTION POUR ADJUDICATION DU CONTRAT POUR CHEMINS ET ENTRÉES MUNICIPALES.

Attendu que la municipalité a affiché une demande de soumission pour l'entretien des entrées et des chemins municipaux;
Attendu que la date limite pour le dépôt des soumissions était le 28 juin 2023 pour 11h00;
Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission et que celle-ci était conforme;
Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Steve Raby, et résolu d'accepter la soumission des entreprises Robert Mercier de Ste-Euphémie. Le montant total de la soumission se chiffre à 59 662,48 $ pour une période de 3 ans (2023-2024 à 2025-2026)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ

Aucun point sous cet item.

10. EAU POTABLE

a) Production d'un rapport au Ministère de l'Environnement pour échantillon hors-normes pour le plomb – septembre 2022.

Le directeur général adjoint souligne que suite à un échantillon d'eau pris chez un propriétaire en septembre 2022, le ministère de l'Environnement a rappelé à la municipalité certaines exigences concernant la production d'un rapport à cet effet ainsi qu'un plan d'action de maintenir les concentrations de plomb à un niveau règlementaire. Le directeur général mentionne avoir eu des contacts avec le ministère à ce propos afin d'obtenir des précisions sur les documents à produire.

b) Remplacement de la préposée au traitement des eaux – Embauche remplaçant/e.

M. le Maire et la directrice générale font état des démarches concernant le remplacement de Marianne Hébert (responsable des eaux) suite à son départ en congé de maternité. Actuellement, M. Denis Gauthier effectue le remplacement de façon temporaire.

11. EAUX USÉES

Aucun point sous cet item.

12. LOISIRS

a) Suivi embauche animatrice terrain de jeux – Océanne Roy.

L'animatrice de terrains de jeux, Océanne Roy, a débuté le 26 juin pour les terrains de jeux intermunicipaux. La municipalité aidera à l'administration et la gestion de la paie de l'employée avec l'assentiment du comité des Loisirs.

b) Terrain des loisirs – Prolongation clôture et réparation-balançoire
La conseillère attitrée du dossier des terrains de jeux nous apporte des demandes de réparations et ajouts pour le terrain de jeux. Une clôture est à compléter et une balançoire est à réparer. Une demande à l'employé municipal d'effectuer ces travaux.

13. PARC DES APPALACHES

a) Rappel concernant les motocross – Sentier du Gros Rocher.
Un publipostage a été effectué concernant l'utilisation prohibée des motocross dans le sentier du Gros Rocher. Comme précisé dans le texte du publipostage, l'aménagement du sentier n'est pas fait pour accueillir les véhicules motorisés.

b) Suivi sentier Gros Rocher – Cascades de la Loutre
Suite à une vérification, il appert que le site des Cascades de la Loutre du Parc régional des Appalaches est considéré comme fermé. Une vérification sera faire à ce propos afin de confirmer le tout.

14. HÉRITAGE

a) Demande de déshumidificateur pour le sous-sol de l'Héritage.
La municipalité a reçu une demande d'achat de la part du conseil de la Fabrique afin de leur procurer un déshumidificateur pour le sous-sol de la Salle de l'Héritage afin d'éviter la détérioration du chemin de croix entreposé à cet endroit. M. Jean-Claude Giroux l'offrira gracieusement et l'employé municipal pourra procéder à son installation. **Il importe de préciser que l'humidificateur sera installé sur un support en bois et que la sortie d'eau devra être à l'extérieur.**

15. RÉSOLUTIONS DIVERSES

a) Couleurs du Sud – Demande de soutien financier
Une demande de soutien financier a été effectué par l'organisation de la course des Couleurs du Sud (Notre-Dame-Du-Rosaire). Aucune résolution n'est votée au conseil municipal en ce sens.

16. VARIA

a) Délai de réponses – Demande de suivi avec commentaires
Une conseillère demande quels sont les délais de réponses concernant une demande de commentaires pour un sujet précise émanant de la direction générale. Il est convenu que ces délais peuvent varier mais seront d'un minimum de 48 heures. La conseillère souligne qu'il serait apprécié d'obtenir un retour sur les orientations retenues et le rationnel. Tous et toutes conviennent qu'une fois le délai passé de retour sur la question demandée, les commentaires pourraient ne pas être tenus en compte.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande à ce que le chemin du Grand Ruisseau soit déneigé à l'année afin de permettre aux propriétaires ayant de lots de se rendre sur leur propriété. Le maire explique que cela n'est pas nécessairement possible compte tenu des

coûts afférents à cette demande et surtout l'impact sur le compte de taxes des citoyens/ennes. Une analyse plus en profondeur sera faite afin de vérifier la faisabilité de cette demande lors de l'élaboration du prochain budget.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-07-10 RÉSOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steve Raby, appuyé par Madeleine Vermette, de demander à M. Le maire de lever la séance du conseil.

Adopté à l'unanimité

Le maire lève la séance à 21h00.

Gilles Giroux, Maire

Yves Bernard, directeur général adjoint/Secrétaire-greffier adjoint

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.